

Les subsides

la seule qui soit importante. Il faut considérer l'ensemble des questions économiques. Il est évident que le Parlement doit s'intéresser au sort des femmes, qui forment la majorité au Canada, ainsi qu'aux innombrables facteurs de discrimination qui empêchent ces dernières d'exercer leurs droits et que, pour ce faire, le Parlement doit créer ce comité spécial.

Puisque nous avons aujourd'hui une journée d'opposition, nous exhortons le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre responsable à former ce comité pour permettre au Parlement d'étudier la myriade de questions relatives aux femmes et que ces dernières souhaitent nous voir prendre en considération.

M. Desmarais: Monsieur le Président, le député sait pourtant que le projet de loi C-124, qui est de nature temporaire, plafonne à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine les hausses de salaire de tous les fonctionnaires, hommes ou femmes. Je comprends mal les insinuations du député selon qui cette mesure favorisera les uns au détriment des autres. Il n'en est rien. Comment le député peut-il l'ignorer?

M. Miller: Je connais fort bien les conséquences du projet de loi C-124 sur les fonctionnaires. Je sais également que le programme des 6 et 5 p. 100 s'applique indifféremment à tous les fonctionnaires.

M. Blenkarn: Pas du tout.

M. Miller: Il n'y a pas de discrimination dans son application, pour répondre au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Mais les femmes gagnant moins, comme à la Fonction publique, la hausse de 6 p. 100 sera donc inférieure, dans leur cas, à celle que toucheront les fonctionnaires mieux rémunérés. Voilà pourquoi cette mesure est discriminatoire pour les femmes. Les femmes recevront une hausse de salaire inférieure à celle des hommes qui, en général, sont mieux payés.

M. le vice-président: Le temps consacré à la période des questions est maintenant écoulé.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je suis, moi aussi, heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui à la veille de la Journée internationale de la femme pour examiner ce que le gouvernement a fait pour les femmes du Canada. Je tiens à remercier l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) de nous avoir donné l'occasion de le faire.

C'est la première fois qu'on discute de cette question pendant une journée réservée à l'opposition depuis ma nomination au poste de ministre chargé de la situation de la femme il y a près de deux ans. J'ajoute d'ailleurs que je m'étonne un peu que l'opposition ait mis si longtemps à demander un débat à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

Mme Erola: Je m'étonne aussi un peu que l'honorable représentante de Kingston et les Îles se soit convertie au féminisme. Selon le petit Robert, le mot «conversion» signifie «le fait de passer d'une croyance considérée comme fausse à la vérité présumée, l'adhésion à une opinion ou encore le fait de se changer en autre chose».

Je fais remarquer à l'honorable représentante de Kingston et les Îles que sa conversion au féminisme lui est sans doute très utile à l'heure actuelle, mais qu'elle vient un peu tard. A mon avis, ses observations indiquent non seulement qu'elle ignore

totale ce que le gouvernement a fait récemment, mais peut-être aussi qu'elle ne s'en soucie guère.

Le gouvernement est fier de ses initiatives et notamment d'avoir déjà mis en vigueur une centaine des 122 recommandations contenues dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Le gouvernement a en outre participé et contribué à l'Année internationale de la femme en 1975, de même qu'aux conférences de Mexico et de Copenhague, déposé un plan d'action national à la Chambre en 1979 et ratifié par la suite les conventions internationales.

J'insiste tout particulièrement sur le fait qu'il a signé la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Je me demande si les députés savent combien peu de pays occidentaux ont signé cette convention. Si l'honorable représentante veut une preuve de ce que le Canada a fait pour les femmes, elle n'a qu'à songer que le Canada a quant à lui signé la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Le gouvernement travaille très activement dans ce domaine et, comme l'honorable représentante le sait très bien, le Canada a accompli beaucoup de progrès comparativement à d'autres pays.

Comment peut-on parler d'apathie? Le gouvernement a fait beaucoup cette année puisqu'il a réussi à faire adopter bon nombre de mesures qui ont énormément amélioré la situation de la femme au Canada. Par ailleurs, nous devons reconnaître que les problèmes à résoudre n'ont pas trait uniquement aux droits et à l'égalité des sexes. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres secteurs relevant du gouvernement, nous devons dans bien des cas lutter contre des choses intangibles, comme des attitudes, des hypothèses, des préjugés, des idées préconçues, autrement dit, contre la multitude de réactions traditionnelles et sociales qui découlent de divers facteurs historiques et sociologiques.

Nous nous sommes néanmoins attaqués à ces attitudes et préjugés et, à titre de ministre chargé de la situation de la femme, je suis fière de dire que le public s'est de plus en plus sensibilisé à cette question. Mes collègues du cabinet et les membres de mon caucus sont au courant des pressions et des revendications produites par les aspirations des Canadiennes. J'espère que les députés d'en face peuvent dire la même chose.

Revenons cependant à la question à l'étude. Qu'est-ce que le gouvernement a fait récemment? Si vous me le permettez, je commencerai par les garanties juridiques et constitutionnelles. Malgré beaucoup d'opposition, le gouvernement a fait adopter l'article 28 de la Charte canadienne des droits et libertés. Les femmes du Canada ont mené une campagne historique à ce sujet. Notamment à cause de la souplesse et de la compréhension manifestées par le gouvernement, cette campagne a donné d'excellents résultats. Le principe de l'égalité des sexes est maintenant clairement et catégoriquement garanti par la constitution.

Ce principe a été adopté peu de temps après ma nomination au poste de ministre chargé de la situation de la femme, ce qui veut dire que j'ai fait mes débuts à une époque stimulante et difficile. L'adoption de la Charte a d'ailleurs été un événement important dans l'histoire du Canada. C'était une initiative démocratique de grande importance. Ses conséquences se feront sentir pendant plusieurs générations.